

Décision modificative n°2 – 20 novembre 2015

Intervention de Pierre Camani

Président du Conseil départemental

Sénateur de Lot-et-Garonne

Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je constate que le quorum est atteint.

Je vais dès à présent désigner un secrétaire de séance :

Désignation

Il y a une semaine, jour pour jour, notre pays était frappé par des attaques terroristes d'une ampleur que nous n'avions jamais connue sur notre sol. Le Pays est sous le choc.

L'opération était minutieusement préparée, elle a été méthodiquement exécutée. Conçue depuis l'étranger, elle a été réalisée avec des complicités françaises.

Nous en connaissons tous le déroulement. Trois kamikazes se font exploser aux portes du stade de France, tuant un passant.

Dans cinq bars, cafés ou restaurants des Xe et XIe arrondissements, de nombreuses personnes attablées aux terrasses ont été mitraillées.

Dans la salle de concert du Bataclan un massacre a été méthodiquement perpétré.

A ce jour, 129 femmes et hommes ont perdu la vie dans ce carnage, 350 ont été blessés dont certains luttent encore pour la vie.

L'une des victimes était originaire de notre département. Alban Denuit, artiste plasticien talentueux et prometteur, était natif de Marmande. Il enseignait les arts plastiques à Bordeaux. Il avait 32 ans.

En début de semaine, j'ai eu au téléphone sa mère et son oncle (1^{er} adjoint à Lé vignac) et je leur ai présenté, en notre nom à tous, nos condoléances. Ce fut, vous l'imaginez, un moment éprouvant.

Nos pensées vont ce matin à toutes les victimes de cette tragique soirée du vendredi 13 novembre.

Comme je l'ai fait avec mes collègues parlementaires lot-et-garonnais au lendemain de ce drame, je veux exprimer – en notre nom à tous - notre profonde gratitude à l'ensemble des agents des services de sécurité et de secours ainsi qu'aux personnels hospitaliers. Leur dévouement et leur courage méritent toute notre reconnaissance. C'est dans ces moments graves que l'on mesure la qualité, la réactivité et l'efficacité de nos services publics.

Chers collègues, en touchant la France en son cœur, en prenant pour cible des lieux fréquentés par la jeunesse, les terroristes ont voulu s'attaquer à nos valeurs démocratiques communes et à notre art de vivre.

Les réactions internationales ont été à la mesure du traumatisme provoqué par ces événements. Elles nous ont rappelé que la France, pays des lumières, de la révolution et de la déclaration des droits de l'homme, porte des valeurs universelles et qu'elle représente, selon la belle phrase de Malraux, « *une part de l'espérance du monde* ».

La France, bien que blessée, ne se laissera pas impressionner par l'obscurantisme de ces barbares. Les Français, unis, sans distinction de confession, de couleur ou d'origine, ont réagi avec une dignité exemplaire.

Lundi dernier, lors de la réunion du Parlement réuni en Congrès à Versailles, le Chef de l'Etat nous a précisé tout l'arsenal législatif et réglementaire qu'il souhaite voir mis en place pour répliquer, sur le front extérieur comme sur le terrain intérieur, aux actes de guerre commis sur notre sol et éradiquer, à terme, le terrorisme.

Monsieur le Préfet détaillera devant les maires et conseillers départementaux cet après-midi, en préfecture, l'ensemble des dispositifs applicables en vertu de l'état d'urgence. Je ne m'y attarde donc pas.

Face à l'horreur, nous avons tous ressenti de l'effroi. Après le deuil, nous devons surmonter l'épreuve. Nous y parviendrons en ne cédant pas au chantage des terroristes, en restant fidèles à ce que nous sommes, à ce qui fait l'âme de la France et de son peuple : un peuple libre et ouvert sur le monde.

Mesdames, Messieurs, chers Collègues, en hommage aux victimes des actes ignobles perpétrés vendredi dernier, je vous invite à observer une minute de silence.

Minute de silence

La transition est difficile, mais il nous faut maintenant reprendre le cours de nos travaux.

L'ordre du jour de notre Assemblée nous conduit à examiner le projet de décision modificative n°2 et divers sujets qui intéressent la vie de nos concitoyens lot-et-garonnais.

Vous l'aurez compris, cette DM ne comporte pas de mouvement budgétaire et financier important car elle intervient en fin d'exercice et, surtout, à un moment de transition avant que nous n'entrions – si j'ose dire – dans le régime de la loi NOTRe.

Deux autres rapports, soumis à votre approbation, me semblent appeler notre attention.

Tout d'abord, les orientations du programme départemental d'insertion et du pacte territorial pour l'insertion qui seront mis en œuvre durant la période 2016-2020.

Ensuite, les perspectives de travail en matière d'éducation déclinées en termes d'investissements à poursuivre dans les collèges et d'améliorations à apporter aux conditions d'enseignement.

Ces politiques sont au cœur des compétences que la loi NOTRe « sanctuarise » au bénéfice des Départements. Je ne reviendrai pas sur la genèse de cette réforme qui définit précisément le champ d'intervention des collectivités.

Je souhaite mettre l'accent sur une problématique particulière, essentielle, qui a fait la une de l'actualité à l'occasion du congrès de l'Assemblée des Départements de France qui s'est tenu à Troyes en octobre dernier. Malgré son importance, elle a cependant vite disparu des écrans médiatiques.

Il s'agit des incertitudes pesant sur l'avenir financier des Départements. Ce n'est pas un problème nouveau. Il existe depuis 2002 avec la mise en place de l'APA, amplifié en 2004 avec transfert du RMI de l'Etat vers les Départements, amplifié en 2006 par la mise en place de la prestation de compensation du handicap, par l'évolution du coût de la protection de l'enfance et des mineurs étrangers isolés.

En dépit de quelques mesures ponctuelles, l'absence d'une compensation juste et pérenne a poussé les Départements dans l'impasse budgétaire. C'est le fameux « effet ciseaux ».

Plusieurs Départements ont ainsi annoncé être en cessation de paiement à la fin de cette année et dans l'incapacité de pouvoir présenter un budget en équilibre pour 2016.

Le Lot-et-Garonne n'en est pas réduit à cette extrémité, mais le danger est réel à moyen terme car les mesures d'urgence prises par le Premier Ministre, bien que nécessaires, ne seront pas suffisantes.

A ce stade, seule une réforme structurelle du financement des allocations individuelles de solidarité peut nous permettre de sortir de l'ornière.

Et parmi les dépenses d'action sociale, celles relatives au RSA - dont le nombre de bénéficiaires augmente de manière continue - s'avèrent particulièrement lourdes à supporter.

12 750 allocataires sont aujourd'hui recensés dans le département, ce qui représente depuis 2009 une hausse de 42, 20 % et de 5, 41 % sur les 12 derniers mois.

C'est pourquoi, les Départements unanimes ont proposé la recentralisation du RSA. C'est à la fois une question d'égalité et d'équité.

Egalité, en premier lieu, car le financement de cette allocation universelle doit reposer sur la solidarité nationale pour ne pas pénaliser les contribuables d'un département en fonction de ses ressources fiscales et de la situation de l'emploi qui lui est propre.

Equité, enfin, car il est nécessaire de conforter la répartition des richesses et des ressources des départements en tenant compte du niveau des dépenses sociales de chacun. Pour dire les choses de manière simple et illustrée, la situation du Département des Hauts-de-Seine ne peut pas être traitée à l'identique de celle du Lot-et-Garonne !

Une motion vous sera proposée en fin de séance pour faire écho à cette préoccupation.

Le Premier Ministre n'a pas fermé la porte à cette idée de recentralisation. Un travail est aujourd'hui engagé sur la question ; il devrait aboutir d'ici la fin du premier trimestre 2016. C'est une exigence des Départements de France.

La loi NOTRe a consacré notre rôle de protection des plus vulnérables : les personnes âgées, handicapées et en recherche d'insertion sociale et professionnelle.

Concernant ce dernier public, Sophie Borderie, vice-présidente en charge des questions sociales, vous exposera dans un instant les grands axes de notre programme départemental d'insertion.

Au-delà de cette mission, la loi nous a confié la responsabilité de renforcer les solidarités territoriales.

A nous d'être inventifs dans ce domaine qui offre bien des opportunités ! A nous d'innover pour faire la preuve de l'utilité de la collectivité départementale !

C'est la démonstration que nous faisons avec quelques actions phares qui vous sont proposées aujourd'hui.

Je pense à la mise en place, à notre initiative, du Syndicat Lot-et-Garonne Numérique.

Le numérique imprègne nos sociétés. Il constitue un vecteur à la fois de création et de destruction d'emplois. Il devient un élément fort de fracture territoriale, un élément de différenciation des territoires en fonction de leur accès à cette technologie.

L'enjeu de l'accès au Très haut débit est majeur pour le Lot-et-Garonne. L'accessibilité des territoires se mesure aujourd'hui à leur desserte ferroviaire, autoroutière et numérique. Le numérique ayant parfois tendance à passer à la première place.

La création du syndicat mixte départemental Lot-et-Garonne numérique en 2014 répond à la volonté de doter le Lot et Garonne de l'outil qui lui permettra de déployer le très haut débit rapidement et au meilleur coût.

Je rappelle que Lot-et-Garonne numérique regroupe l'ensemble des communautés d'agglomération et communautés de communes du département, le syndicat départemental d'électrification et d'énergie et le Conseil régional. Il associe également le syndicat Eau 47 et le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale.

Aujourd'hui, le schéma de déploiement du réseau départemental de fibre optique est prêt. Les financements pour le déploiement dans les cinq prochaines années sont acquis. Les travaux devraient démarrer l'année prochaine.

Il s'agit du plus grand dossier d'investissements que le Lot-et-Garonne ait eu à porter depuis longtemps. Près de 130 millions d'euros d'investissements sur dix ans, soit près de 13 millions d'euros par an.

Sur ce dossier, nous avons obtenu des financements exceptionnels de la part de l'Etat, de la Région, de nos partenaires. Ce financement exceptionnel nous permettra d'investir, je vous le disais, autour de treize millions d'euros par an pour une participation du budget départemental à hauteur de deux millions d'euros.

Jamais un grand projet n'avait obtenu de tels financements. Ce projet constitue désormais la priorité du Département.

Je vous rappelle que l'urgence pour les Lot et Garonnais aujourd'hui est de bénéficier du haut débit qui permet d'accéder à tous les usages, dans l'attente de pouvoir bénéficier du très haut débit.

Le très haut débit est une capacité de plus de 100 mégabits/seconde. Le haut débit s'est entre 8 et 30 mégabits/seconde. A court terme, le haut débit est largement suffisant pour assumer quasiment tous les usages privés et professionnels.

C'est pour cette raison que nous avons lancé un programme de montée en débit qui va permettre, grâce à une nouvelle technologie hertzienne (WifiMax), de proposer sur tout le Lot et Garonne une offre haut débit à six, dix ou vingt mégabits d'ici l'été 2016, et à un coût modique pour la collectivité. Cette offre permettra de déployer plus sereinement la fibre optique sur l'ensemble du département.

Je vais rencontrer prochainement l'ensemble des intercommunalités pour leur présenter ce programme et définir ensemble les modalités du déploiement du réseau fibré sur les dix ans à venir.

Mon engagement sur cette question est total, aussi bien en tant que président du Département que sénateur.

Sur la question de la couverture en téléphonie mobile qui est déficiente dans certains territoires de notre département, je me réjouis que le volet numérique de la « loi Macron » s'inspire largement des conclusions du rapport « *Le service universel des communications électroniques au regard des nouveaux usages technologiques : enjeux et perspectives d'évolution* », que j'ai rédigé avec mon collègue député, Fabrice Verdier, afin de trouver des solutions de meilleure couverture en téléphonie mobile des territoires ruraux.

Ainsi, la loi précise que l'ensemble des communes ne disposant pas de service en téléphonie mobile à ce jour devra être couvert par tous les opérateurs d'ici fin 2016 et que tout le territoire national devra être couvert en 3G d'ici la fin 2017.

Outre le confort qu'elle offre à chacun dans nos usages quotidiens, cette révolution numérique constitue un levier indispensable pour la création d'entreprises et de services.

A l'exemple du numérique, nous devons pleinement investir l'ensemble des domaines qui nous sont dévolus par la loi.

Notre politique en faveur des collégiens que présentera Nicolas Lacombe témoigne de notre volonté d'offrir à notre jeunesse et aux équipes éducatives les meilleures conditions d'enseignement.

Je veux aussi attirer votre attention sur l'importance de l'opération « Du 47 dans nos assiettes » sur laquelle vous allez vous prononcer. Ce projet vise d'une part à améliorer la qualité de la restauration collective de nos collèges, à limiter le gaspillage alimentaire, et à diffuser ensuite ces bonnes pratiques auprès des cantines scolaires ainsi que des établissements sanitaires et sociaux.

D'autre part, il vise à développer une économie circulaire agricole, c'est à dire favoriser les approvisionnements locaux en produits de qualité, conventionnels ou bio.

Chers collègues, vous le savez, la loi NOTRe et le contexte financier implique une redéfinition de nos priorités.

Ce chantier a été récemment ouvert dans la perspective de la définition de nos orientations budgétaires pour 2016 et les années futures.

La première réunion de la commission spéciale, qui regroupe conseillers départementaux de la majorité et de l'opposition, a eu lieu sous la présidence de Christian Dézalos.

Je le remercie ainsi que le vice-président Guillaume Lepers, le rapporteur Christian Delbrel et les membres présents pour leur participation à cet exercice. Je veux saluer l'esprit constructif de cette réunion et je souhaite qu'il perdure, compte tenu de notre volonté de transparence et de pédagogie.

Tous les éléments techniques et financiers nous permettant de nous déterminer seront sur la table. Parallèlement, nous aurons analysé les réponses des Lot-et-Garonnais au questionnaire que nous leur avons adressé. A ce jour, près de 10 000 d'entre eux nous ont transmis leurs suggestions. Elles éclaireront le travail des élus pour mieux ajuster nos actions aux attentes de nos concitoyens.

Je les remercie également de leur implication et de leurs propositions pour bâtir le Lot-et-Garonne de demain.

Je rappelle que cette consultation, décriée par certains, est réalisée en interne, sans quasiment aucune dépense supplémentaire pour le budget départemental.

En ces temps difficiles où la solidarité prend tout son sens, je veux assurer les Lot-et-Garonnais de notre détermination à préserver un service public départemental de qualité pour que vive et se développe le Lot-et-Garonne.

Mesdames et Messieurs, avant de conclure mon propos, je voudrais que nous ayons une pensée pour la famille d'Alain Dal Molin, qui nous a récemment quittés.

Il était une personnalité forte et respectée dans notre département. Il aura mis toute son énergie et sa compétence au service de la protection de notre patrimoine naturel. Il a joué un rôle important pour la détermination du site du Center Parcs de Lot-et-Garonne. Nous lui devons beaucoup.

Je vous remercie.

NB : Seul le prononcé fait foi.